

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 17 octobre 2012

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 15 et 16 Octobre 2012

2012 DAC 536 Subvention à l'association Festival d'Ile-de-France (2e).

M. Bruno JULLIARD, rapporteur.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le projet de délibération en date du 2 octobre 2012 par lequel Monsieur le Maire de Paris lui propose d'attribuer une subvention de fonctionnement à l'association Festival d'Ile-de-France ;

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L.2511-1 et suivants ;

Sur le rapport présenté par M. Bruno JULLIARD, au nom de la 9e Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention d'un montant de 15.000 euros est attribuée, au titre de ses activités parisiennes en 2012, à l'association Festival d'Ile-de-France dont le siège social est situé 51, rue Sainte-Anne (2e). D00706 /2012_02319 Simpa : 60301.

Article 2 : Cette dépense est imputée sur le budget de fonctionnement de la Ville de Paris de 2012. Chapitre 65, article 6574, fonction 33, ligne VF40004. Provision pour subventions de fonctionnement au titre de la Culture.